



43250 OUZOUEUR-SUR-TRÉZÉE

# Demande d'autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons

1<sup>er</sup> Groupe

3<sup>ème</sup> Groupe

Monsieur le Maire,  
DEMANDEUR

Je soussigné (e) <sup>(1)</sup>---, **M. Jérémy CAMUS**

Association : ----- *Amicale des Sapeurs-Pompiers*

En qualité de :----- *Président*

Tél : *06.21.19.09.20* Mail : [amicaleouzouer@hotmail.com](mailto:amicaleouzouer@hotmail.com)

**Ai l'honneur de solliciter l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire de boissons,**

de :  1<sup>er</sup> Groupe  3<sup>ème</sup> Groupe (*cochez le groupe de votre choix*)

→ Voir tableau « Groupes de boissons » au dos de ce formulaire.

Du : *21/06/2026*----à----*06 heures 00*

Au : *21/06/2026*----à----*20 heures 00*

A l'occasion de <sup>(2)</sup> *vide Grenier*

Lieu de la manifestation :  Salle Polyvalente  Salle des Fêtes  Stade  Autre

Fait à Ouzouer sur Trézée, le 17/03/2026

Signature,

(1) *Nom, Prénom, adresse*

(2) *Motif (loto, vide grenier, expo, rando, Fête, etc)*

## Arrêté du Maire

N° de l'arrêté : ...31/26...

Le Maire de la Commune d'Ouzouer-Sur-Trézée

Vu la demande ci-dessus,

Vu les articles L2122-28 et L2212-2, L2214-4 et L2542-8 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L3321-1 et L3334-2 du Code de la Santé Publique,

Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-1 et L3335-4 du Code de la Santé Publique,

Vu la demande ci-dessus,

## Arrête

*M. Jérémy CAMUS, Président de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers*

Est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boissons de  1<sup>er</sup> Groupe  3<sup>ème</sup> Groupe

Du : *21/06/2026*----à----*06 heures 00*

Du : *21/06/2026* ----à----*20 heures 00*

A l'occasion de : *Vide grenier*

Lieu de la manifestation :  Salle Polyvalente  Salle des Fêtes  Stade  Autres

*Copie de cette présente autorisation sera adressée à la gendarmerie.*

*La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.*

Fait à Ouzouer sur Trézée, le 17 mars 2026  
L'adjoint délégué  
Le Maire,  
Pascal VATAN

